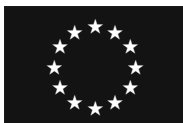


PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des affaires constitutionnelles

2008/2063(INI)

11.2.2009

AMENDEMENT 57

Projet de rapport
Jo Leinen
(PE407.780v02-00)

sur le rôle nouveau et les responsabilités nouvelles du Parlement en vertu du
traité de Lisbonne
(2008/2063(INI))

Amendement 57
Andrzej Wielowieyski

Proposition de résolution
Article 94 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

94 bis. demande à la Commission et au Conseil de permettre l'établissement d'une véritable politique commune de l'énergie avec pour objectif de coordonner efficacement les marchés énergétiques des États membres de l'Union européenne, ainsi que le développement de ces marchés, en faisant en sorte d'intégrer des aspects extérieurs, et prioritairement les sources et les voies d'approvisionnement en énergie;

Or. en